

OBJET CŒUR VERT FAMILIAL DE SAINT-DENIS

MANDAT GLOBAL D'ETUDES DE CONCEPTION ET DE TRAVAUX
POUR L'AMENAGEMENT DU SITE

AVENANT N°4 A LA CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE

AMENAGER DES ESPACES DE LOISIRS, DE DETENTE ET DE CONVIVIALITE

I - CONTEXTE ET PROGRAMME DE L'OPERATION

Dans le cadre du projet d'aménagement du site intitulé « Cœur Vert Familial », la Ville de Saint-Denis a décidé de s'engager sur un programme d'aménagement, d'équipement communal et communautaire. Il s'agit de créer un véritable « poumon vert », un lieu de loisirs et d'animations, de détente ouvert à tous.

Dans cette perspective, la Ville de Saint-Denis a sollicité la CINOR pour contribuer à l'aménagement d'une partie de la Zone de loisirs « Cœur Vert de Saint Denis » située dans le Parc Urbain de la Trinite.

Afin de mener à bien ce projet, la CINOR et la ville de Saint Denis ont co-signé une convention constitutive de groupement de commandes en avril 2010.

La Ville de Saint-Denis et la CINOR ont confié le pilotage de l'ensemble des aménagements à un mandataire. Après consultation, l'offre de la SIDR a été retenue et le contrat a été notifié le 22 mars 2011.

Situation géographique

Ce projet d'une superficie de 35,5 ha, est délimité par :

- le littoral au Nord ;
- les quartiers de la Trinite et des Camélias au Sud ;
- le canal des Patates-à-Durand et le quartier de Sainte-Clotilde à l'Est ;
- la route Digue et les quartiers du Butor et de Champ-Fleuri à l'Ouest.

Rapport n°13/7-03

Bilan financier initial

L'enveloppe financière prévisionnelle initiale des études et travaux se décompose de la manière suivante, conformément à la convention de mandat :

VILLE (en €HT)	
TRAVAUX	7 567 126,12
ETUDES ET INGENIERIE	1 069 073,88
SOUS TOTAL 1	8 636 200,00
CINOR (en €HT)	
TRAVAUX	1 310 000,00
ETUDES ET INGENIERIE	150 000,00
SOUS TOTAL 2	1 460 000,00
TOTAL	10 096 200,00

Programme initial

Le présent tableau récapitule le programme des équipements et de leur répartition au sein du groupement de commandes, conformément à la convention de mandat.

VILLE DE SAINT DENIS	CINOR
2 balises urbaines	3 kiosques
Verger pédagogique	3 rondavelles
Boulodrome	Aires de pique-nique
Jeux d'Eau	Cheminement de liaison entre le Parc de la Trinité et Sentier du Front de Mer
Beach stadium	
Plateau des manifestations	
2 Amphithéâtres	
1 scène de lecture	
Aires de jeux	
Clôtures	
Passerelle enjambant la ravine Patates-à-Durand	
Confortement du skate parc	

Rapport n° 13/7-03

Le 08 avril 2010, la CINOR a délibéré concernant la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville de Saint-Denis et la CINOR. La Ville est coordonnatrice de ce groupement et organise les réunions, les comités de pilotage, les commissions d'analyse et d'attribution des marchés et signe tout document en accord préalable avec la CINOR.

Le 24 avril 2010, le Conseil Municipal a délibéré pour approuver la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville de Saint-Denis et la CINOR en vue du programme d'aménagement de la zone de loisirs Cœur vert familial.

Le 26 février 2011, le Conseil Municipal a délibéré pour approuver la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et la validation du choix de la SIDR comme Mandataire pour le réaménagement du site Cœur vert familial.

Le 25 juin 2011, le Conseil Municipal a délibéré pour approuver l'avenant n° 1 au mandat (programme et répartition financière) et le lancement de la consultation du Maître d'œuvre (désignation des membres du jury d'appel d'offres, autorisation donné au Mandataire de signer le marché de maîtrise d'œuvre).

Le 17 septembre 2011, le Conseil Municipal a délibéré pour attribuer le marché de maîtrise d'oeuvre au groupement SIGNES Paysages, SIGNES Architecture et urbanisme, SOCETEM, CYATHEA.

Le 17 novembre 2012, le Conseil Municipal (n° 12/6- 06) a délibéré pour approuver l'avenant n° 2 au mandat (modification du programme, modification du bilan et prolongation du mandat).

Le 15 décembre 2012, le Conseil Municipal (n° 12/7- 13) a délibéré pour approuver l'avenant n° 2 au marché de maitrise d'œuvre : la modification du programme a généré des prestations supplémentaires (besoin d'un prestataire spécialisé pour le skate park, mission de cuisiniste pour les rondavelles). L'augmentation du bilan financier a eu également comme corollaire un réajustement des honoraires du groupement de MOE suite aux validations des dossiers AVP et APD.

Le 13 février 2013, le Conseil Municipal (n° 13/1-0 6) a délibéré pour approuver :

- l'enquête publique au titre du Code de l'Environnement « Police de l'eau et Etude d'impact » et conclusions du commissaire enquêteur.
- l'autorisation donnée au Maire pour la signature des deux marchés de montants supérieurs à 1 000 000 € (Lots 1 - VRD et 4 - ESPACES VERTS)

Rapport n° 13/7-03

Le 21 septembre 2013, le Conseil Municipal (n° 13/4 -07) a délibéré pour approuver la modification du bilan financier qui s'élève à 11 069 694,80 € HT, soit 12 010 618,85 € TTC avec une augmentation de :

- 379 732 € HT pour la Ville suite à l'attribution de tous les lots (VRD – éclairage – arrosage – espaces verts – passerelle – rondavelles et kiosques – skate – aires de jeux) des marchés de travaux et de superstructures du CŒUR VERT FAMILIAL. Un réajustement du budget total a été nécessaire par rapport au chiffrage estimé lors de la phase DCE (dossier de consultation des entreprises) ;
- 237 697 € HT pour la CINOR pour l'aménagement et l'équipement des 3 rondavelles et des 3 kiosques.

II - MODIFICATION DU BILAN FINANCIER

Pour rappel :

Conformément à l'avenant n° 2 au mandat, l'enveloppe financière globale (travaux, mandat, études) s'élevait à 10 452 264,88 €HT (11 340 707,40 €TTC) , répartie de la manière suivante :

VILLE	8.677.210,88 € HT
CINOR :	<u>1.775.054,00 € HT</u>
	10 452 264,88 € HT

Conformément à l'avenant n° 3 au mandat, l'enveloppe financière globale (travaux, mandat, études) s'élevait à 11 069 694,79 € HT (12 010 618,85 €TTC) , répartie de la manière suivante :

VILLE	9 056 942,88 € HT
CINOR	<u>2 012 751,91 € HT</u>
	11 069 694,79 € HT

Il s'agit aujourd'hui d'approuver une augmentation des travaux qui sont des adaptations de chantier.

L'augmentation de ces travaux concerne trois lots :

- lot 1 « VRD » attribué à GTOI à hauteur de 187 503, 69 € HT (soit 4,8 % du montant total du marché) ;
- lot 2 « basse tension - éclairage public » attribué à Bourbon Lumière à hauteur de 26 247,10 € HT (soit 3,3 % du montant total du marché) ;

Rapport n°13/7-03

- lot 3 « kiosques – rondavelles » attribué à LEON GROSSE à hauteur de 3 161,00 € HT (soit 0,3 % du montant total du marché).

LOT 1		
GTOI	€ HT	%
Montant total de l'avenant	187 503,69	4,8
5% du marché	194 649,30	

LOT 2		
BOURBON LUMIERE	€ HT	%
Montant total de l'avenant	26 247,10	3,3

LOT 8		
LEON GROSSE	€ HT	%
Montant total de l'avenant	3 161,00	0,3
5% du marché	54 400,00	

III - DUREE DU MANDAT

Par avenant n° 2 au mandat approuvé lors du Conseil Municipal du 12/11/2012, la fin prévisionnelle de la convention de mandat était reportée au 04 septembre 2014.

En raison de ces travaux supplémentaires, le délai contractuel doit être prolongé de deux mois supplémentaires reportant la fin du mandat au 04 novembre 2014.

Au vu de ces informations, je vous demande d'approuver l'avenant n°4 du mandat global d'études et de travaux pour l'aménagement du site du Cœur Vert Familial de Saint-Denis, notamment les éléments suivants :

- l'augmentation des marchés de travaux pour le lot 1 à hauteur de 187 503,69 € HT pour un marché initial de 3 892 986,00 € HT et un montant actualisé de 4 080 489,69 € HT ;
- l'augmentation des marchés de travaux pour le lot 2 à hauteur de 26 247,10 € HT pour un marché initial de 798 426,00 € HT et un montant actualisé de 824 673,10 € HT;

Rapport n° 13/7-03

- l'augmentation des marchés de travaux pour le lot 8 à hauteur de 3 161,00 € HT pour un marché initial de 1 088 000,00 € HT et un montant actualisé de 1 091 161,00 € HT ;
- l'augmentation totale du marché des travaux passant de 9 813 831,15 € HT à 10 030 742,94 € HT ;
- la prolongation de la durée du mandat de deux mois supplémentaires pour une fin de la convention de mandat au 04 novembre 2014.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20131216-13703-1A-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
18/12/2013



Gilbert ANNETTE

OBJET CŒUR VERT FAMILIAL DE SAINT-DENIS

MANDAT GLOBAL D'ETUDES DE CONCEPTION ET DE TRAVAUX
POUR L'AMENAGEMENT DU SITE

AVENANT N°4 A LA CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements, et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L. 311-1, R. 311-2 et R. 311-5 ;

Sur le RAPPORT N° 12/7-03 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur MAILLOT Gérald, 1er Adjoint, présenté au nom des Commissions
Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE

4 voix contre
(dont 1 vote par procuration)

pour

↓
Monsieur FOURNEL Dominique, Monsieur VICTORIA René-Paul
et Madame CHEFIARE Claudine

↓
autres élus présents et mandatés

ARTICLE 1

Approuve l'avenant n°4 du mandat global d'études et de travaux pour l'aménagement du site du Cœur Vert Familial de Saint-Denis, notamment les éléments suivants :

- l'augmentation des marchés de travaux pour le lot 1 à hauteur de 187 503,69 € HT pour un marché initial de 3 892 986,00 € HT et un montant actualisé de 4 080 489,69 € HT ;
- l'augmentation des marchés de travaux pour le lot 2 à hauteur de 26 247,10 € HT pour un marché initial de 798 426,00 € HT et un montant actualisé de 824 673,10 € HT ;

Délibération n°13/7-03

- l'augmentation des marchés de travaux pour le lot 8 à hauteur de 3 161,00 € HT pour un marché initial de 1 088 000,00 € HT et un montant actualisé de 1 091 161,00 € HT.
- l'augmentation totale du marché des travaux passant de 9 813 831,15 € HT à 10 030 742,94 € HT ;
- la prolongation de la durée du mandat de deux mois supplémentaires pour une fin de la convention de mandat au 04 novembre 2014.

ARTICLE 2

Autorise le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20131216-13703-1B-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
18/12/2013


Gilbert ANNETTE

CONVENTION DE MANDAT GLOBAL
(ETUDES DE CONCEPTION
ET TRAVAUX)

AMENAGEMENT DU SITE
« CŒUR VERT FAMILIAL »
DE SAINT-DENIS
(HORS PROJET PARC AQUATIQUE
ET PROGRAMME ANRU)

GROUPEMENT DE COMMANDES
COMMUNE DE SAINT-DENIS/ CINOR

AVENANT N° 4

AVENANT N° 4 A LA CONVENTION DE MANDAT
DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'AMENAGEMENT DU SITE
« CŒUR VERT FAMILIAL »

ENTRE

le mandant

le groupement de commandes VILLE DE SAINT-DENIS/ CINOR, représenté par son coordonnateur LA VILLE DE SAINT-DENIS, et représenté par son Maire, Monsieur Gilbert ANNETTE, agissant en vertu de la Délibération n° 08/1-01 du Conseil Municipal en séance du 22/03/2008 et de la Délibération n° 13/7-03 du Conseil Municipal en séance du 16/12/2013,

D'UNE PART,

ET

le mandataire

la SIDR, Société Immobilière du Département de la Réunion, 12 rue Félix Guyon - BP 3 - 97461 Saint-Denis, Société Anonyme d'Economie Mixte, au capital de 25 000 000 €, inscrite au RCS de Saint-Denis sous le numéro 74 b 118, représenté par Monsieur Philippe JOUANEN, son Directeur Général, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par le Conseil d'Administration du 21 mai 2010,

D'AUTRE PART,

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet

Dans le cadre du projet d'aménagement du site intitulé « Cœur Vert Familial », la Ville de Saint-Denis a décidé de s'engager sur un programme d'aménagement, d'équipement communal et communautaire.

Dans cette perspective, la Ville de Saint-Denis a sollicité la CINOR pour contribuer à l'aménagement d'une partie de la zone de loisirs « Cœur Vert Familial » située dans le Parc Urbain de la Trinité.

Ce projet s'étend depuis le Front de Mer de Saint-Denis et longe la Ravine Patates-à-Durand à l'Est jusqu'au Parc de la Trinité. Il s'étend à l'Ouest jusqu'à la Croisée des Ravines.

La Ville de Saint-Denis et la CINOR ont confié le pilotage de l'ensemble des aménagements à un mandataire. Après consultation, l'offre de la SIDR a été retenue et le marché a été notifié en mars 2011.

Article 2 : Modification du bilan financier

Pour rappel :

Conformément à l'avenant n° 2 au mandat, l'enveloppe financière globale (travaux, mandat, études) s'élevait à 10 452 264,88 € HT (11 340 707,40 € TTC) , répartie de la manière suivante :

VILLE	8 677 210,88 € HT
CINOR	<u>1 775 054,00 € HT</u>
	10 452 264,88 € HT

Conformément à l'avenant n° 3 au mandat, l'enveloppe financière globale (travaux, mandat, études) s'élevait à 11 069 694,79 € HT (12 010 618,85 € TTC) , répartie de la manière suivante :

VILLE	9 056 942,88 € HT
CINOR	<u>2 012 751,91 € HT</u>
	11 069 694,79 € HT

Il s'agit aujourd'hui d'approuver une augmentation des travaux qui sont des adaptations de chantier.

L'augmentation de ces travaux concerne trois lots :

- lot 1 « VRD » attribué à GTOI à hauteur de 187 503,69 € HT (soit 4,8 % du montant total du marché) ;
- lot 2 « basse tension - éclairage public » attribué à Bourbon Lumière à hauteur de 26 247,10 € HT (soit 3,3 % du montant total du marché) ;
- lot 3 « kiosques - rondavelles » attribué à LEON GROSSE à hauteur de 3 161,00 € HT (soit 0,3 % du montant total du marché).

LOT 1		
GTOI	€ HT	%
Montant total de l'avenant	187 503,69	4,8
5% du marché	194 649,30	

LOT 2		
BOURBON LUMIERE	€ HT	%
Montant total de l'avenant	26 247,10	3,3

LOT 8		
LEON GROSSE	€ HT	%
Montant total de l'avenant	3 161,00	0,3
5% du marché	54 400,00	

Ainsi, l'avenant n° 4 du mandat global d'études et de travaux pour l'aménagement du site du Cœur Vert Familial de Saint-Denis présente une augmentation totale du marché des travaux passant de 9 813 831,15 € HT à 10 030 742,94€ HT.

Cette augmentation s'explique par :

- l'augmentation des marchés de travaux pour le lot 1 à hauteur de 187 503,69 € HT pour un marché initial de 3 892 986,00 € HT et un montant actualisé de 4 080 489,69 € HT ;
- l'augmentation des marchés de travaux pour le lot 2 à hauteur de 26 247,10 € HT pour un marché initial de 798 426,00 € HT et un montant actualisé de 824 673,10 € HT ;
- l'augmentation des marchés de travaux pour le lot 8 à hauteur de 3 161,00 € HT pour un marché initial de 1 088 000,00 € HT et un montant actualisé de 1 091 161,00 € HT.

Article 3 : La durée du mandat

Par avenant n° 2 au mandat approuvé lors du Conseil Municipal du 12/11/2012, la fin prévisionnelle de la convention de mandat était reportée au 04 septembre 2014.

En raison de ces travaux supplémentaires, le délai contractuel doit être prolongé de deux mois supplémentaires reportant la fin du mandat au 04 novembre 2014.

Article 4

Le reste des articles de la convention demeure inchangé. Toutes les clauses et conditions générales du marché demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestations.

Fait en quatre exemplaires originaux (dont deux pour chacune des parties),
A Saint-Denis, le

Pour le mandant
Groupement de commandes
VILLE DE SAINT-DENIS/ CINOR

Pour le mandataire
SIDR
Le Directeur Général

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20131216-13703-2-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2013
Commune de Saint-Denis/ CINOR/ SIDR

Signé électroniquement par :
Le Maire
18/12/2013



Gilbert ANNETTE